

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JANVIER 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-012

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 26 JANVIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : ANIMATION DU PLAN DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER (PDAF) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR
Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER - Magali VINCENT – Dominique ROLLAND - Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Valérie RIALLAND
Denis CHAMBI à Lionel RIQUELME
Bernard PEZERY à Yves PARENT
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Jean-Claude VEGA, Conseiller Municipal, donne lecture de l'exposé suivant :

En 2004, la Commune du Pradet a missionné l'Office National des Forêts pour l'élaboration d'un Plan de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PDAF) sur le massif de la Colle Noire.

Le PDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendies et de lutter contre eux de manière efficace.

Il sert de support à la programmation chaque année des travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) dans le massif de la Colle Noire. Pour autant, il nécessite d'être animé pour être réellement efficace et pour bénéficier d'un suivi en cohérence avec les partenaires du site.

Cependant, la commune ne dispose pas en interne de l'ingénierie et de la technicité nécessaires et spécifiques à ce type de mission.

L'Office National des Forêts réalise ce type de prestation via la signature de convention avec les communes désireuses d'obtenir un appui dans cette démarche d'animation. Ce partenariat a été mis en place depuis 2013 et s'avère très efficace. La municipalité souhaite le reconduire en 2015.

Les missions confiées à l'ONF sont exclusivement des missions de conseil, d'enquête, d'expertise, d'animation, de communication et de programmation, comme par exemple :

- ✓ La participation aux réunions organisées par la Municipalité ;
- ✓ La programmation annuelle des travaux à réaliser (incluant au minimum présentation technique, localisation et chiffrage) validée le cas échéant par le SDIS ;
- ✓ L'aide à la recherche des financements ;
- ✓ La préparation des dossiers de demande de subvention notamment projets de délibération, projet de plan de financement, montage technique des dossiers que ce soit pour travaux, maîtrise d'œuvre ou autres prestations ;
- ✓ L'étude foncière détaillée sur la localisation des opérations programmées ;
- ✓ Le montage du dossier de servitude ou de la demande d'autorisation aux propriétaires dans les cas simples ;
- ✓ L'assistance au maître d'ouvrage quant au suivi des dossiers de servitude ;
- ✓ L'aide au lancement des travaux et à leur suivi (hors maîtrise d'œuvre) ;
- ✓ Le bilan annuel détaillé quantitatif et qualitatif mettant en exergue notamment l'ensemble des problèmes rencontrés et les améliorations proposées ;
- ✓ L'assistance administrative quant à la préparation des courriers d'information ou d'instruction, des dossiers de subvention, rédaction des bilans réalisés à l'exercice de la mission ;
- ✓ La coordination avec les acteurs et usagers locaux.

Le coût de la prestation s'élève à 550,00 € H.T. la journée pour un agent assermenté. La commune souhaiterait pouvoir bénéficier pour l'année 2015 de neuf journées soit un coût total estimé à : **4 950,00 € H.T.** (5 940,00 € TTC).

Les dépenses d'animation font l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès du Conseil Régional PACA.

Plan de financement prévisionnel :

	Répartition	Coût en € H.T.
Conseil Régional PACA	50 %	2 475,00
<i>Autofinancement Commune du Pradet</i>	50 %	2 475,00
TOTAL (H.T.)	100 %	4 950,00

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional PACA afin d'obtenir une aide financière à hauteur de 50 % des dépenses d'animation prévues pour 2015.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,
Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
..... 2 FEV. 2015

Publié ou notifié le :
..... 4 FEV. 2015



Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp and text.